



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : www.hoymille.fr

Le budget primitif 2022 a été voté le 16 mars 2022, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

Le budget primitif est établi sur la base de prévisions (normales de charges et de recettes). Les ajustements éventuellement nécessaires en cours d'exercice sont formalisés en décisions modificatives.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 231 995.00 euros (dont 380 000 € d'écart recettes – dépenses de fonctionnement budgété)

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	518 317.88 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	1 042 500.00 €
014 – atténuation de produits :	2 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	352 497.00 €
66 – Charges financières :	34 180.12 €
67 – Charges exceptionnelles :	2 000.00 €
<hr/>	
Total des dépenses réelles	1 951 995.00 €

023 – Transfert à la section d'investissement : 380 000.00 €

Total des dépenses d'ordre 380 000.00 €

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

CHAPITRE 66 – Charges financières

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles

Elles regroupent :

- Les secours et prix
- Les charges exceptionnelles (indemnisations, frais ponctuels)

023 – Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

Recettes de fonctionnement : 2 231 995.00 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges : 21 000.00 €

70 – Produits des services du domaine

Et ventes diverses : 109 100.00 €

73 – Impôts et taxes : 1 274 976.00 €

74 – Dotations, subventions et participations : 896 619.00 €

75 – Autres produits de gestion courante : 29 000.00 €

76 – Produits financiers : 100.00 €

77 – Produits exceptionnels : 1 200.00 €

Total des recettes réelles 2 331 995.00 €

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine, ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

Ils se composent :

- Des taxes foncières et d'habitation
- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation

- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

CHAPITRE 76 – Produits financiers

Ils se composent des intérêts produits par les valeurs mobilières de placement

CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 2 150 235.51 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	762 932.86 €
20 – Immobilisations incorporelles :	10 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 343 858.94 €

Total des dépenses réelles	2 116 791.80 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser de l'exercice 2021 (inclus) :	33 443.71 €
---	-------------

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Installations de caveaux et caves-urnes au cimetière
- Travaux de réfection de la toiture de l'église et travaux divers autres bâtiments

- Réfection du réseau d'éclairage public rues du Général Dewulf (suite) et d'Artois
- Achat d'un tracteur et remplacement d'un camion-benne
- Remplacement du standard téléphonique mairie
- Installation de mobilier urbain
- Acquisition d'outillages pour les services techniques

Restes à réaliser de l'exercice 2021

Il s'agit des marchés et devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/21.

Recettes d'investissement : 2 150 235.51 euros

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	127 994.00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	503 043.30 €
13 – Subventions d'investissement :	165 832.00 €
Total des recettes	<u>796 869.30 €</u>

021 – Virement de la section de fonctionnement :	380 000.00 €
(autofinancement)	

001 - Solde d'exécution antérieur reporté :	973 366.21 €
---	--------------

Les recettes d'investissement correspondent à :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2021)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Réfection de la toiture de l'église

- Subvention attribuée par le département
- Subvention attribuée par l'ETAT

021 – Virement de la section de fonctionnement

- Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2021

001 – Solde d'exécution antérieur reporté

- Excédents antérieurs de la section d'investissement reportés

Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Nouveau depuis 2021 : la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Année	Nature	Taux
2022	Taxe d'habitation (Taux figé non soumis au vote)	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés bâties transférée du département	19,29
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 762 432.86 euros

Echéance 2021 :

- capital : 165 404.59 €

- intérêts : 44 378.03 €

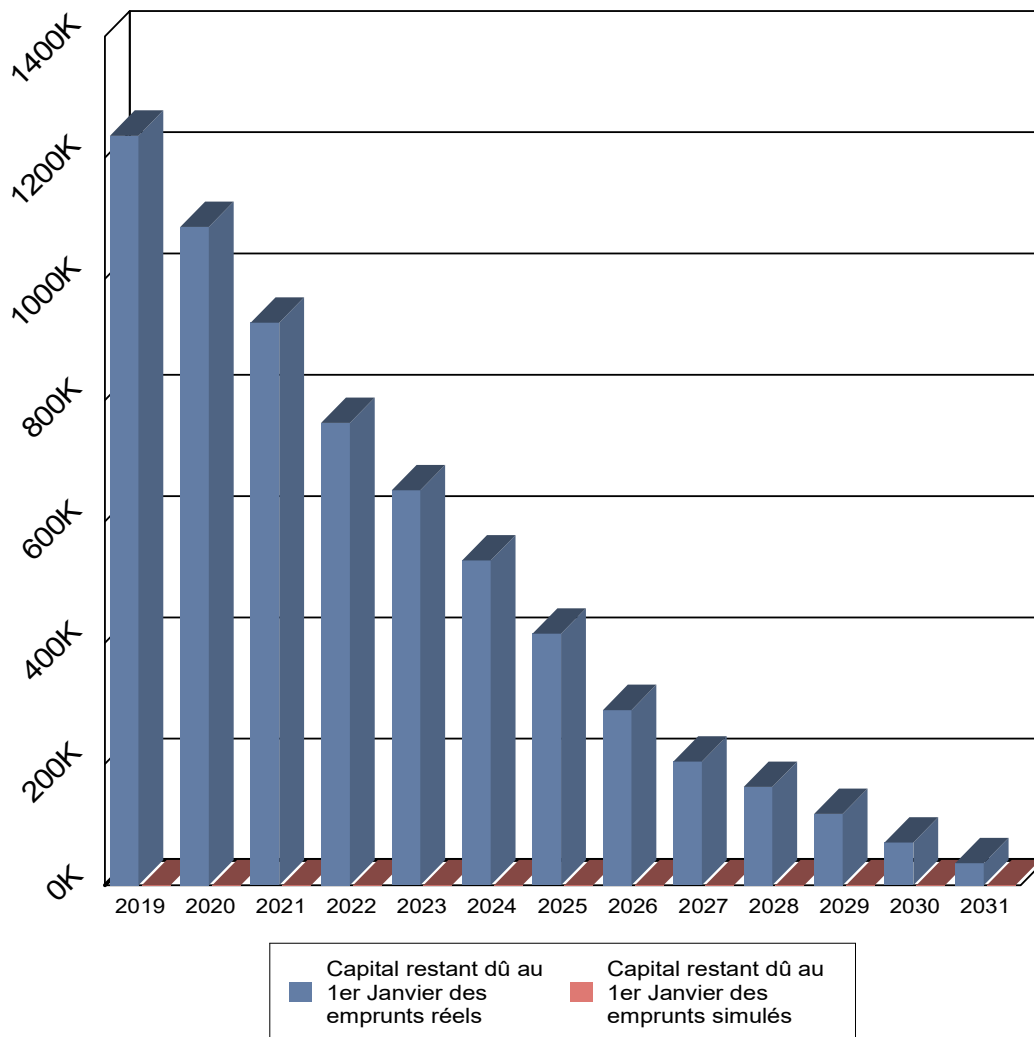
Echéance 2022 :

- capital : 110 898.53 €

- intérêts : 36 321.07 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031. Pour l'année 2022, le compte 1641 correspondant au remboursement du capital est abondé pour la totalité du capital restant dû pour le cas où les conditions financières de remboursement anticipé seraient favorables.

Capital restant dû



ETAT DES EMPRUNTS

DATE D'ORIGINE	ORGANISME PRETEUR	MONTANT D'ORIGINE	MONTANT DU AU 01/01/2022	REMBOURSEMENT CAPITAL 2022	REMBOURSEMENT INTERETS 2022
01/03/2000	DEXIA	228 673.53	97 475.65	9 190.54	6 655.97
01/02/2002	DEXIA	533 571.56	281 171.25	19 831.37	18 842.76
25/07/2011	CAISSE D'EPARGNE	1 073 000	383 785.96	77 266.15	15 432.81
TOTAL GENERAL		1 835 245.09	762 432.86	110 898.53	36 321.07

Rétrospective de la section de fonctionnement

Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

DEPENSES

Charges à caractère général	2021	2020	2019	2018	2017
Achats de prestations de service	51 271	31 473	56 996	69 225	59 188
Electricité	83 395	83 505	102 231	103 594	123 437
Chauffage	39 612	29 537	38 538	38 532	33 274
Carburants	6 507	7 158	5 880	9 520	7 094
Livres	3 718	3 032	3 820	5 296	4 196
Organismes de formation	240	3 156	3 788	4 695	900
Affranchissement	6 324	5 847	6 422	4 087	3 637
Charges de personnel					
Personnel extérieur	23 044	10 840	11 828	15 638	8 348
Personnel titulaire	546 128	550 507	541 809	567 194	557 214
Personnel non titulaire	146 430	79 566	105 422	88 730	74 594
Emplois d'insertion	11 676	4 926	0	12 429	43 466
Cotisations pour assurance du personnel	21 280	25 218	27 243	24 350	39 408
Formations élus	795	1 253	1 493	2 616	1 395
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES	1 905 810	1 730 079	1 745 541	1 767 481	1 813 076

Soit excédent annuel	503 043	550 031	485 555	505 765	448 486
-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------

RECETTES

Atténuations de charges	2021	2020	2019	2018	2017
Remboursements sur rémunérations	1 174	0	4 000	8 490	71 467
Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	54 087	7 437	9 205	19 038	7 577

Impôts et taxes	1 120 286	1 098 122	1 081 589	1 195 197	1 169 171
Fonds de péréquation rurale	49 615	47 962	45 325	47 781	47 896
Dotation forfaitaire	393 466	394 317	395 254	398 577	399 174
Dotation de solidarité rurale	260 655	249 161	238 033	234 072	228 820
Participations CAF	30 664	50 458	26 123	32 935	29 960
Compensation pour perte de taxe additionnelle	82 191	78 945	71 103	85 766	0
Attribution du fonds départemental de péréquation	4 638	6 626	9 466	13 523	19 318
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	41 460	3 347	3 308	3 056	3 374
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES	2 237 532	2 280 110	2 231 097	2 273 246	2 261 562